

PRÉAMBULE

La région de Lanaudière est reconnue depuis de nombreuses années comme un lieu de partenariat et de concertation. Au cours des dernières années, cette distinction s'est encore une fois démontrée dans le maintien d'une concertation régionale forte dans un contexte de gouvernance de proximité. C'est dans cette optique que l'ensemble des MRC de la région continuent de reconnaître que la Table des préfets de Lanaudière est la bonne instance pour agir à titre de maître d'œuvre de la démarche de réflexion entourant la révision des priorités régionales incluses dans la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Les priorités révisées sont le résultat d'une analyse des priorités actuelles, des projets soutenus en lien avec celles-ci ainsi que d'une rencontre de réflexion régionale ayant permis de préciser les orientations à maintenir de même que les nouveaux enjeux de Lanaudière pour les prochaines années. Cette rencontre tenue en octobre 2019, a permis aux élus de discuter avec les représentants des organismes socio-économiques régionaux ainsi que des représentants des ministères en vue de préciser les priorités de développement pour les prochaines années.

Outre les priorités sectorielles énumérées dans ce document, il importe de noter que de grandes priorités transversales ont été confirmées tout au long de cette démarche.

Il est avant tout primordial pour les décideurs lanauois d'insister sur le fait que, en cohérence avec la gouvernance de proximité, les orientations de concertation et de mise en commun de certains dossiers de développement régional via la Table des préfets de Lanaudière doivent être respectées et encouragées par les ministères intervenant en région. La valorisation de la synergie régionale passe, entre autres, par cette reconnaissance des ministères et est donc jugée prioritaire. Par ailleurs, bien que ces éléments ne puissent être soutenus via le FARR, le soutien au développement d'infrastructures (réseau routier, internet haute vitesse, transport collectif) demeure prioritaire afin de soutenir le dynamisme économique de la région.

La modulation de l'intervention gouvernementale en région doit également prendre en compte les réalités régionales et non pas intervenir en appliquant les politiques nationales sans les adapter à notre réalité. La flexibilité de l'intervention gouvernementale dans l'application des politiques publiques est à cet égard jugée comme prioritaire pour les régions.

Les trois grandes priorités transversales identifiées en 2017 ont également été confirmées, soit :

- L'innovation;
- La concertation et le partenariat;
- Le développement durable.

Ces trois éléments transcendent l'ensemble des priorités sectorielles identifiées ci-après et devraient pouvoir faire l'objet de soutien financier dans le cadre du FRR – volet 1. Ils sont également utilisés afin de soutenir l'analyse de l'ensemble des projets soumis dans le cadre du fonds.

Finalement, la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de rayonnement régionale multisectorielle concertée a été à nouveau identifiée comme étant prioritaire. Misant sur les forces communes du territoire, la complémentarité entre les MRC de même que sur la synergie entre les différents acteurs du développement, cette stratégie devra permettre le positionnement de la région ainsi que l'augmentation de sa notoriété favorisant ainsi l'attractivité du territoire. Considérant que le déploiement de cette stratégie de rayonnement régional touche le développement du territoire au sens large, ce chantier est également considéré comme transversal.

PRIORITÉS SECTORIELLES

Afin d'en faciliter la lecture, les priorités établies ne font mention d'aucune clientèle spécifique, ni par groupe d'âge ni par genre. Elles se veulent inclusives de l'ensemble de la population lanaudoise et visent à favoriser l'inclusion et l'égalité.

SECTEUR	PRIORITÉS IDENTIFIÉES
<p>ÉCONOMIQUE</p> <p>Bien que le secteur économique présente de nombreux enjeux, les partenaires de la région ont clairement identifié les éléments suivants comme étant les pierres angulaires de notre développement.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique 2. Assurer une réponse adéquate aux défis de la pénurie de main-d'œuvre notamment par : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le développement d'une stratégie régionale d'attraction et rétention de main-d'œuvre; ▪ L'intégration adéquate des travailleurs immigrants (en entreprise et en communauté); ▪ Le recours à la mutualisation des ressources; ▪ L'intégration en emploi des personnes d'expérience; ▪ La valorisation des métiers. 3. Soutenir la relève d'entreprises
<p>ENVIRONNEMENTAL</p> <p>La notion de lutte aux changements climatiques a largement été identifiée comme une préoccupation des partenaires lanaudois. Les principes de développement durable étant considérés comme une priorité transversale, il importe d'adresser ces enjeux dans le cadre de notre développement, et plus largement dans le cadre de l'action gouvernementale en région. Outre la prise en compte de ces principes au sens large, les priorités suivantes ont également été identifiées :</p>	<ol style="list-style-type: none"> 4. Soutenir le développement de l'économie circulaire et de la saine gestion des matières résiduelles. 5. Soutenir la promotion de la consommation locale et responsable 6. Soutenir le développement d'un plan d'action régional intégré visant le développement et la promotion du transport actif et du transport collectif ainsi que le développement d'une offre inter-MRC

SECTEUR	PRIORITÉS IDENTIFIÉES
<p>SOCIAL</p> <p>L'amélioration des conditions de vies des Lanaudois fait présentement l'objet d'un vaste processus de réflexion et de mobilisation, tant au niveau local que régional dans le cadre de la démarche lanaudoise visant l'amélioration des conditions de vie par la réussite éducation, la solidarité et l'inclusion sociale. Afin d'assurer la cohérence des interventions, les actions mises de l'avant en développement social et déposées pour faire l'objet d'un soutien dans le cadre du FARR devront être complémentaires et en adéquation avec les priorités régionales identifiées dans le cadre de la démarche. Outre les priorités identifiées dans le cadre de la démarche, les éléments suivants ont été identifiés comme étant prioritaires :</p>	<ul style="list-style-type: none"> 7. Soutenir le développement d'une offre éducationnelle innovante, branchée sur les besoins du milieu et favorisant le rehaussement de la diplomation des jeunes, de la qualification de la main d'œuvre et du développement des compétences des entrepreneurs. 8. Soutenir des actions concertées visant le renforcement des déterminants en matière de réussite éducative 9. Soutenir l'innovation dans le déploiement de services de proximité
<p>CULTUREL</p> <p>Le développement d'une identité lanaudoise forte, identifié comme étant un chantier transversal pour la région, passe entre autres par la prise en compte de la culture territoriale au sens large. Dans cette optique, les partenaires ont clairement identifié la volonté que le développement culturel fasse partie intégrante des piliers du développement durable dans Lanaudière. Ils identifient également l'élément suivant comme étant prioritaire :</p>	<ul style="list-style-type: none"> 10. Soutenir et bonifier les produits d'appels et événements culturels et touristiques comme outil de rayonnement régional.